

Chalvet, ou quand la République retire son masque

14 février 1974 : mémoire, vérité et logiciel colonial

Il y a des dates qui ne passent pas. Elles ne s'éloignent pas vraiment. Elles restent là, dans l'air du pays, comme une présence irrésolue qui refuse de se laisser classer. Le 14 février 1974 est de celles-là. On peut le commémorer, le citer, le ranger dans les dossiers de l'histoire sociale martiniquaise. On peut déposer des gerbes, prononcer quelques mots, rappeler les noms, puis retourner à l'ordre tranquille des calendriers républicains. Mais Chalvet résiste à cette pacification. Chalvet ne veut pas seulement être pleuré. Chalvet veut être compris. Et lorsqu'on le regarde avec assez de sérieux, avec assez de fidélité aux morts, avec assez de lucidité devant la mécanique du pouvoir, alors il cesse d'être un simple souvenir. Il redevient ce qu'il fut vraiment : un moment de vérité. Un moment où la République, face à une demande de dignité venue d'une ancienne colonie, a laissé réapparaître son vieux fond colonial.

Une revendication qui porte l'histoire longue

Ce que demandaient les ouvriers agricoles martiniquais n'avait pourtant rien d'exorbitant. Ils ne réclamaient ni le luxe, ni la faveur, ni l'inversion du monde. Ils demandaient de quoi vivre un peu moins à genoux. Ils demandaient un salaire moins indigne, le respect d'un droit plus juste, la fin d'un mépris ancien déguisé en ordre économique. Le mouvement, parti mi-janvier 1974 dans les plantations bananières du nord de l'île, était porté principalement par la CGTM (Confédération Générale du Travail de la Martinique) et l'UTA (Union des Travailleurs Agricoles). La revendication centrale portait sur une augmentation du salaire journalier, alors fixé à environ 30 francs par jour, un niveau très inférieur à celui des ouvriers agricoles métropolitains, malgré la départementalisation de 1946 et la promesse d'égalité qui l'accompagnait. En face, le patronat béké des exploitations bananières du Nord, soutenu par le préfet Christian Orsetti en accord avec le ministère des DOM-TOM de Bernard Stasi, refusait de négocier au-delà de 32 francs, somme rejetée par les grévistes le 13 février.

Il faut entendre ce que cela signifie. Dans un pays comme la Martinique, une revendication ouvrière n'est jamais seulement ouvrière. Elle porte toujours davantage qu'elle-même. Elle transporte avec elle l'histoire longue. Elle réveille la plantation sous la banane, l'habitation sous l'exploitation moderne, la vieille distribution coloniale des dignités sous les apparences administratives de l'égalité. Lorsqu'un ouvrier agricole martiniquais dit qu'il veut être payé à hauteur d'homme, ce n'est pas seulement un bulletin de paie qui tremble. C'est tout un agencement historique qui se sent visé. Ce qui se lève alors, ce n'est pas seulement une colère sociale. C'est une parole qui refuse la place subalterne à laquelle on voulait la réduire. C'est, au fond, ce que Frantz Fanon nommait l'irruption du sujet colonisé dans un ordre qui ne lui avait réservé qu'une fonction. Et les pouvoirs aiment rarement que les vaincus de l'histoire cessent d'être une fonction pour devenir une voix.

Le 14 février 1974 : la violence comme langage de l'ordre

Voilà pourquoi Chalvet doit être lu comme autre chose qu'un drame social. Ce qui s'y joue excède le salaire, même si le salaire en est le point de départ concret. Ce qui s'y joue, c'est

la manière dont la République répond lorsque les héritiers d'un ordre colonial ne demandent plus la survie, mais la dignité. À ce moment-là, quelque chose bascule. Le conflit n'est plus seulement traité comme un désaccord sur le travail ou sur le partage de la richesse. Il devient une affaire d'ordre public. Et cette translation est décisive. Car dès lors que la dignité des dominés est requalifiée en menace pour l'ordre, la violence d'État cesse d'apparaître comme une aberration. Elle redevient une ressource disponible.

Le 14 février 1974, sur le plateau de Chalvet à Basse-Pointe, cette ressource parle. Elle parle le langage que les puissances tiennent en réserve pour leurs marges. Le dispositif est massif et disproportionné : deux cents gardes mobiles, quatorze camions, un hélicoptère, des gaz lacrymogènes, un encerclement méthodique des ouvriers en grève dans les champs d'ananas, comme si des travailleurs agricoles constituaient une menace militaire. Les gendarmes ouvrent le feu sans sommation. Ilmany Sérrier, dit Rénor, ouvrier agricole et père de famille, âgé de cinquante-cinq ans, est abattu. Quatre autres ouvriers sont grièvement blessés par balles, des dizaines d'autres le sont silencieusement. Deux jours plus tard, le 16 février, jour même des obsèques de Rénor au Lorrain, le corps torturé et mutilé de Georges Marie-Louise, jeune ouvrier maçon de dix-neuf ans qui avait participé aux manifestations de soutien, est retrouvé sur une plage de Basse-Pointe, non loin du plateau de Chalvet. Les circonstances exactes de sa mort n'ont jamais été élucidées par une quelconque enquête officielle. Ce n'est pas seulement un épisode brutal. C'est une scène presque pédagogique, au sens le plus terrible du terme. Une scène par laquelle le pouvoir rappelle que, même dans le cadre républicain, la décision ultime peut encore prendre la forme de l'encerclement, du plomb et du sang.

Non pas un dérapage, mais un logiciel

La République aime se dire une et indivisible. Elle aime se raconter comme l'espace de l'universel, de la médiation, du droit supérieur aux passions, de l'égalité abstraite offerte à tous sans distinction d'origine ou de couleur. Elle aime faire croire que la colonie est derrière elle, que le passé a été dépassé, que la citoyenneté a absorbé les anciennes fractures. Mais Chalvet oblige à une autre lecture. Il oblige à voir que l'universel républicain, lorsqu'il se déploie dans une ancienne colonie, n'est pas toujours le contraire du vieux monde. Il peut aussi en être le masque plus raffiné. Il peut administrer là où l'on dominait hier. Il peut intégrer sans réparer. Il peut reconnaître en théorie et contenir en pratique. Il peut promettre l'égalité à tous, puis faire comprendre par la force que certains ne doivent pas la réclamer trop directement.

Il faut alors renverser la lecture habituelle. On dit souvent qu'à Chalvet la République a dérapé. C'est trop commode. Le mot dérapage protège l'essentiel. Il laisse entendre qu'il y aurait eu, d'un côté, une norme républicaine purement juridique et civilisée, et de l'autre un accident regrettable, une sortie de route, une faute presque étrangère au système lui-même. Or Chalvet dérange précisément parce qu'il suggère autre chose. Il suggère qu'en contexte postcolonial, la répression n'est pas un simple accident extérieur au fonctionnement de l'ordre républicain. Elle peut en être l'un des recours internes, l'un de ses vieux réflexes, l'un de ses langages les plus sûrs lorsque l'ordre social vacille réellement. Ce que révèle Chalvet, ce n'est donc pas seulement une brutalité ponctuelle. C'est un logiciel. Un logiciel ancien. Un logiciel colonial. Un logiciel qui se réactive lorsque ceux d'en bas cessent de demander humblement pour commencer à exiger debout.

C'est peut-être là le point le plus dur à admettre pour qui veut encore croire à l'innocence de la forme républicaine. Chalvet ne dit pas que la République est un bloc simple. Il dit quelque chose de plus dérangeant. Il dit qu'elle peut accorder après avoir frappé. Qu'elle peut négocier après avoir tiré. Qu'elle peut finir par céder un peu sur le terrain social, tout en ayant d'abord rappelé, par la violence, qui tient la clôture du possible. L'accord salarial signé le 19 février, fixant la journée de travail dans la banane à 35 francs 50, n'efface rien. Au contraire, il renforce le diagnostic. Il montre que la demande ouvrière n'était ni folle ni injuste. Il montre qu'on pouvait entendre autrement ce qui fut d'abord traité dans le registre de la contrainte. Il montre donc que le sang n'était pas la conséquence fatale d'une revendication impossible, mais la manifestation d'un rapport de pouvoir incapable de tolérer tranquillement que les plus dominés imposent eux-mêmes le rythme et la hauteur de la négociation.

Chalvet dans la série : décembre 1959, mars 1961, septembre 2024

Pour mesurer pleinement ce que Chalvet révèle, il faut le replacer dans une série. En décembre 1959, à Fort-de-France, trois jours d'émeutes urbaines opposent les habitants des quartiers populaires aux CRS et aux gendarmes. L'origine est un incident de circulation entre un Martiniquais et un métropolitain, mais l'explosion traduit un mécontentement profond, treize ans après une départementalisation qui n'a pas tenu ses promesses. Trois jeunes Martiniquais sont tués par les forces de l'ordre : Edmond Eloi, dit Rosile, vingt ans, Christian Marajo, quinze ans, et Julien Betzi, dix-neuf ans. Le 24 mars 1961, au Lamentin, une grève des ouvriers de la canne dégénère lorsque des gendarmes mobiles ouvrent le feu sur la foule sortant de la messe de Carême. Trois personnes tombent sous les balles, touchées dans le dos : Marcellin Laurencine, vingt et un ans, ouvrier agricole, Édouard Valide, vingt-six ans, ouvrier agricole, et Suzanne Marie-Calixte, vingt-quatre ans, couturière qui passait par là. Le maire communiste Georges Gratiant, dans son célèbre Discours sur trois tombes, résumera la scène d'une formule restée dans les mémoires : « Qui veut du pain aura du plomb. » En février 2009, la grève générale contre la vie chère, portée par le collectif du 5 février, voit l'État mobiliser un dispositif sécuritaire considérable avant d'accepter les accords Bino. Plus récemment, les mobilisations de septembre 2024 contre la vie chère ont vu un déploiement de forces de l'ordre qui a ravivé, dans la mémoire collective, le souvenir exact de cette séquence.

L'historien Édouard de Lépine, dans ses travaux sur la Martinique contemporaine et singulièrement dans son ouvrage consacré à Chalvet (2014), a montré la récurrence de ce schéma : revendication sociale légitime, requalification sécuritaire, déploiement de la force, puis concession tardive. Ce n'est pas une coïncidence. C'est une structure. Et c'est cette structure que Chalvet, par son intensité tragique, rend lisible comme aucun autre épisode. La question n'est pas de savoir si chaque événement est identique au précédent. La question est de comprendre pourquoi, dans un territoire issu de la colonisation, la réponse sécuritaire précède si souvent la réponse politique.

Une accusation adressée au présent

Et l'on comprend alors pourquoi l'affaire n'est toujours pas close. Si, plus d'un demi-siècle après, il faut encore réclamer l'ouverture des archives, la reconnaissance de la responsabilité de l'État et un travail de vérité digne de ce nom, ce n'est pas simplement parce que le temps administratif est lent. C'est parce que Chalvet touche un point de gêne plus profond. Reconnaître pleinement Chalvet, ce ne serait pas seulement reconnaître qu'il

y a eu des morts. Ce serait reconnaître que la République, dans une ancienne colonie, n'a pas seulement répondu à des travailleurs en colère. Elle a répondu à une insubordination historique. Elle a répondu à des hommes qui refusaient de rester contenus dans la place héritée de la plantation. Et cela, pour un État qui se pense porteur d'universel, est politiquement plus compromettant qu'un simple aveu de violence.

Il faut dire les choses avec netteté. Ce que Chalvet met à nu, c'est la fragilité morale du récit républicain lorsqu'il rencontre ses anciennes colonies. Car enfin, que signifie l'égalité lorsqu'elle ne devient pleinement recevable qu'après la peur ? Que signifie le droit lorsqu'il faut d'abord traverser la menace pour l'atteindre ? Que signifie la citoyenneté lorsqu'une demande de dignité peut encore être traitée comme un trouble à neutraliser ? La République se veut parole. À Chalvet, elle fut d'abord force. Elle se veut médiation. À Chalvet, elle fut d'abord dispositif. Elle se veut promesse d'émancipation. À Chalvet, elle rappela qu'elle savait encore contenir.

Chalvet continue donc de nous parler, parce que la scène n'est pas morte. Les formes changent, les registres se déplacent, les mots se technicisent, les justifications se modernisent, mais la tentation demeure, dans les territoires issus de la colonisation, de répondre aux demandes profondes par la discipline avant d'y répondre par la justice. C'est cela que la mémoire seule ne suffit pas à dire. Il faut une pensée politique. Il faut une parole qui accepte de regarder la République non seulement depuis son centre proclamé, mais depuis ses périphéries blessées. Depuis la Martinique. Depuis ces lieux où l'universel a longtemps eu le goût de l'injonction, et où la dignité, lorsqu'elle s'organise, est encore soupçonnée d'excéder ce qu'il convient d'accorder.

C'est pourquoi il ne suffit pas de se souvenir. Il faut prolonger politiquement ce que Chalvet enseigne. Cela signifie exiger l'ouverture pleine et entière des archives liées à la répression de février 1974, en application de la proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale en 2023 par le député Johnny Hajjar. Cela signifie demander la reconnaissance officielle de la responsabilité de l'État dans la mort d'Ilmany Sérier et de Georges Marie-Louise. Cela signifie, plus largement, inscrire Chalvet dans une politique de vérité mémorielle qui ne se limite pas à la commémoration, mais qui interroge la persistance du logiciel colonial dans les dispositifs de maintien de l'ordre appliqués aux territoires dits d'outre-mer.

Un peuple ne grandit pas seulement en honorant ses morts. Il grandit en comprenant ce que leur mort révèle. À Chalvet, des hommes ont demandé à vivre debout. En face, le pouvoir a répondu comme répondent les ordres qui sentent qu'ils peuvent céder sur le salaire, mais qui veulent surtout rappeler qui décide encore des limites de l'humain recevable. Il ne faut donc pas seulement se souvenir de Chalvet. Il faut le relire comme une scène fondatrice de notre lucidité, pour comprendre que, dans une ancienne colonie, la République peut encore retirer son masque lorsque les humiliés demandent ce qui les rend réellement dangereux aux yeux des puissants : la dignité pleine, la parole droite, l'égalité sans détour.

Références

Édouard de Lépine, *Chalvet, février 1974*, 2014. Analyse historique directe des événements de février 1974 et de la récurrence du schéma répressif en contexte postcolonial antillais.

Gilbert Pago, *L'insurrection de Martinique, 1870-1871*, et travaux sur les luttes sociales martiniquaises du XX^e siècle, notamment sur les conditions du mouvement ouvrier dans les plantations bananières.

Frantz Fanon, *Les Damnés de la terre* (1961), sur la violence coloniale comme système et sur l'irruption du sujet colonisé dans l'ordre qui lui était assigné.

Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme* (1950), sur la continuité entre civilisation proclamée et brutalité exercée.

Louis-Georges Placide, *Les émeutes de décembre 1959 en Martinique*, L'Harmattan, 2009. Étude de référence sur les événements de décembre 1959.

Proposition de loi n° 1081 (Assemblée nationale, XVI^e législature), portée par le député Johnny Hajjar, relative à l'ouverture des archives de Chalvet (1974) et du Carbet (1948).

A stylized, handwritten signature in a cursive script, reading "Arnaud Ransay". The signature is rendered in a dark brown or black ink on a light, textured background that resembles a piece of paper or parchment. The letters are fluid and connected, with a prominent 'A' and 'R'.

